Séance du 01/10/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 369
Dossier : 180918

Politique : *Notre ville rayonne*
Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Direction en charge : Affaires Culturelles
Objet : Direction des Affaires Culturelles - Partenariat avec l'Institut Français - Avenant n°1 à la convention cadre de partenariat et convention d'application 2018 - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 21/09/2018
Compte rendu affiché le : 03/10/2018
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question 43 du projet de l'ordre du jour.), Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 82 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH (Présent de la question 1 à la question 82 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (Présent de la question 1 à la question 81 du projet de l'ordre du jour.), M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question 3 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :
Mme Corinne L'HARMET-ODIN (pouvoir à M. Jean-Jacques PAUZON) Mme Raymonde ALLIROT (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) Mme Anne-Françoise VIALLON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Présente à partir de la question 32 du projet de l'ordre du jour.) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Frédéric DURAND, Présent à partir de la question 62 du projet de l'ordre du jour.) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Pascale MARRON) Mme Stéphanie MOREAU (pouvoir à M. Olivier LONGEON) M. Gabriel DE PEYRECAVE (pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON) Mme Maryse BIANCHIN (pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Lionel SAUGUES (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE)

Absents :

Politique : *Notre ville rayonne*
Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Délibération n° : 369
Dossier : 180918

Direction en charge : Affaires Culturelles
Objet : Direction des Affaires Culturelles - Partenariat avec l'Institut Français - Avenant n°1 à la convention cadre de partenariat et convention d'application 2018 - Approbation.

□ Rappel et Références :
La convention de partenariat entre la Ville de Saint-Étienne et l'Institut Français a été renouvelée, pour une durée de trois ans (2018–2020) et signée en janvier 2018, par délibération n°446 du conseil municipal du 27 novembre 2017.
Le budget annuel consacré au rayonnement des artistes stéphanois à l'étranger, via cette convention, était de 60 000 € réparti par moitié entre la Ville et l'Institut Français.

Ce partenariat entend favoriser une coordination efficace du financement des projets d'échanges artistiques à l'international afin de porter une ambition renouvelée en faveur de la diplomatie d'influence de la France.

□ Motivation et Opportunité :
Les projets sont sélectionnés par deux comités de pilotage qui se réunissent tous les semestres. La Ville est représentée par les directions des affaires culturelles et des relations internationales.
Le premier comité a proposé de répartir les soutiens pour le premier semestre lors du conseil municipal du 26 février 2018, délibération n°65.

Pour rappel, les partenaires souhaitent contribuer au rayonnement français à l'étranger en favorisant le dialogue des cultures, permettre le développement de partenariats durables en soutenant les initiatives artistiques individuelles tout en veillant à répondre aux besoins des postes diplomatiques à l'étranger ainsi qu'en participant à l'organisation des saisons culturelles étrangères.

Par ailleurs, l'Institut Français sollicite la Ville de Saint-Etienne pour porter le budget de l'année 2018, à 80 000 €, à parité, considérant l'exemplarité des projets portés par les artistes stéphanois ainsi que pour soutenir la singularité de notre territoire concernant les Métiers d'art.

□ Contenu :
Pour cette deuxième session, les projets suivants ont retenu l'attention du comité de pilotage :

- Tournée du groupe afro funk "supergombo", organisée par Z Production, en Inde : à Bombay, Bangalore, Goa, Delhi, Calcutta ainsi qu'au Burkina Faso, à Bobodioulasso et Ouagadougou, pour un montant de 10 000 €,
- Participation de l'Ensemble Orchestral Contemporain aux créations musicales du festival Milano Musica, à Milan, pour un montant de 10 000 €,
- Echanges artistiques et technologiques autour du Sampo en Pologne, à Katowice, par l'association Musinfo, pour un montant de 4 000 €,
- Séjour des papierspeintres Ella&Pitr en Inde, à Dharavi, quartier de la ville de Mumbai pour réaliser des personnages de grande taille de 500 à 3 000 m2, pour un montant de 3 000 €,

Plusieurs projets permettent de mettre en lumière la singularité stéphanoise liée aux métiers d'art ; ces derniers constituent un fléchage fort souhaité par la Ville ainsi que par l'Institut Français. Il s'agit de :
- Résidence de création de l'association "la nuit" autour d'un projet artistique pluridisciplinaire intitulé "nous sommes des hyènes" autour du fer forgé à Harar, en Ethiopie, au contact d'artistes locaux, pour un montant de 7 000 €,
- Participation de Bernadette Editions à la London Illustration Fair afin de promouvoir les techniques d'impression artisanales comme la sérigraphie et la gravure, pour un montant de 1 500 €,
- Contribution au catalogue des métiers d'art de l'Institut Français en accompagnement de l'exposition itinérante des métiers d'art incluant les savoir faire stéphanois conservés au Musée d'Art et d'Industrie autour des armes et des rubans, pour un montant de 7 000 €,

- Résidence de création à Dehua, en Chine de la céramiste Florence Bruyas autour de la cuisson et de l'expérimentation du four Dragon. Une exposition en retour de résidence sera réalisée dans le cadre de la biennale internationale du design 2019, pour un montant de 4 500 €.

Ce budget est géré directement par l'Institut Français à partir des sommes versées par la Ville chaque année au profit de la convention.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 40 000 € dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	40 000 €					40 000 €
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention cadre de développement des échanges artistiques internationaux 2018-2020 conclue entre l'Institut français et la ville de Saint-Etienne,
- approuver les termes de la convention d'application à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et l'Institut Français afin de permettre les soutiens ci-dessus mentionnés,
- autoriser Monsieur le maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'avenant à la convention cadre ainsi que la convention d'application dont un exemplaire restera joint au dossier, ainsi que tous les documents afférents.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 56 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)	**Imputation budgétaire** BP 2018 - chapitre 011 - article 6281
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjoint délégué** **Marc CHASSAUBENE**